



NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires: annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget 2022 est voté le 08 avril 2022 par le conseil municipal. Il a été élaboré avec la volonté de :

- ✓ Maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- ✓ Engager des travaux d'investissement porteur in fine de recettes (locatif) afin de maintenir un retour de contribution directe et ne pas compter sur les dotations de l'Etat.

1. **Éléments de contexte :**

a. **Situation financière :**

En 2022, la population INSEE s'élève à 1 287 habitants (1 306 habitants en 2021) et 14 résidences secondaires (13 en 2021). La population totale DGF est donc portée à 1 301 (1 333 en 2021). Nous avons été recensés en début d'année 2019. Les résultats sont lissés sur 5 ans.

Notre capacité d'autofinancement nette de remboursement réelle de dettes bancaires et assimilées s'élève à 649 494€ (2 274 720€ sur 2020) soit 505€/habitant contre 93€/habitant dans le département de l'Ain. (Rappel fin 2020: 1 742€/habitant (moyenne strate départementale : 100€/habitant))

Notre fonds de roulement en fin d'exercice 2021 s'élève à **- 88 785,00€**. (Fin 2020 : 2 761 074 €)

b. **Fiscalité directe locale**

588 logements imposés à la taxe d'habitation. (528 en 2020 et 525 en fin 2019)

712 imposés à la taxe foncière (673 sur 2021 et 630 sur 2020)

Pour rappel, voici les taux votés en 2021:

- Taxe foncière (bâti) : 25,00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 8,35 %

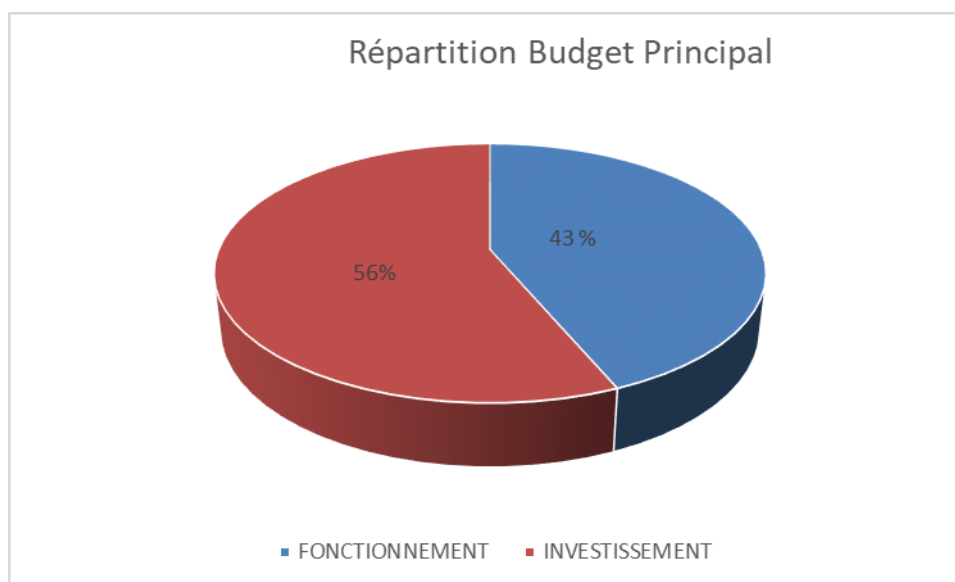
Les taux pour 2022 sont votés à la séance du 08 avril 2022 et ne sont pas modifiés.

Le montant perçu sur 2021 est de 297 093.00€ (2 521 027.10€ sur 2020 et en 2019 : 2 242 970,00€). Avec la réforme fiscale de 2021, une dotation de compensation de l'Etat de 4 426 092€ a été versée. En 2021 deux réformes ont été mises en place, celle de la TH et celle des locaux industriels. La commune de Saint Vulbas a été doublement impactée puisqu'elle dispose d'un gros établissement industriel (la centrale) et percevait un produit TH infime.

2. Budgets

Le budget est constitué d'un budget principal et de budgets annexes (eau et assainissement, centre aquatique, centre international de rencontres-CIR, gendarmerie et 2 budgets lotissement)

Le budget principal est équilibré à 23 359 753.13€ dont 10 193 786.04€ pour la section de fonctionnement et 13 165 967.09 pour la section investissement.



Le volume de dépenses de fonctionnement est en baisse par rapport à 2021, en effet, désormais le reversement sur les budgets annexes s'opère sous forme d'avance en investissement dépenses. A noter également que sur 2021, une somme de 7 491 025€ avait été inscrite en FD (Fonctionnement Dépenses) pour le reversement des contributions directes à l'Etat pour le Département. Cette somme n'est pas inscrite cette année car la somme est directement prélevée en FR (Fonctionnement Recettes) chapitre 73.

Le volume d'investissement est en hausse par rapport à 2021. Nous avons désormais des avances des budgets annexes. Il faut tout de même noter que sur 2021, nous avons prévu de souscrire à un emprunt de 4 000 000 € qui n'a pas abouti. Le conseil municipal a entériné, lors de la séance du 04 mars 2022, un contrat de prêt avec la Banque postale pour une somme de 6 000 000€ qui permettra de lancer les deux projets de construction d'un locatif de 26 logements et l'extension de la gendarmerie. Il faut également souligner que cet emprunt a été souscrit sur 2022 puisqu'un prêt arrivait à échéance fin 2021.

L'autofinancement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 4 248 199.69€ contre 613 427.37€ sur 2021.

a. Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à **10 193 786.04€** (en 2021 : 16 448 819.18€)

I. Section de fonctionnement dépenses

DEPENSES				
Chapitres	Budgétisés 2022	Réalisés 2022	Budgétisés 2021	Réalisés 2021
011 - Charges à caractère général	1 650 300,00	467 999,23	1 586 868,00	1 421 715,12
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 490 900,00	389 550,04	1 480 200,00	1 384 535,65
014 - Atténuations de produits	701 981,00	0,00	8 066 738,00	690 807,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 716 948,83	248 308,16	4 521 791,81	4 476 490,24
66 - Charges financières	90 915,00	778,78	58 500,00	55 136,83
67 - Charges exceptionnelles	8 000,00	180,15	11 000,00	0,00
022- Dépenses imprévues	197 509,00	0,00	0,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	4 248 199,69	0,00	613 427,37	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert	86 532,52	0,00	110 294,00	938 107,78
68 - Pénalités	2 500,00			
Total	10 193 786,04	1 106 816,36	16 448 819,18	8 966 792,62

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont prévues à hauteur de 1 650 300,00€ (en 2021: 1 586 868€). Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eau, électricité, chauffage, téléphone, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôts et taxes, assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et véhicules, livres de bibliothèque...Ce chapitre est en hausse de 3.84%, pour suivre l'inflation.

La volonté est de maîtriser ces charges courantes de fonctionnement afin de maintenir un autofinancement vers la section d'investissement.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'établissent à hauteur de 1 490 900,00€ (1 480 200,00€ en 2021). L'augmentation correspond à la fluctuation annuelle des charges patronales.

Une stagiairisation a été opérée en ce début 2022. D'autres ne sont pas prévues.

Les atténuations de produits (chapitre 014) sont constituées du reversement de produits et fonds de péréquation à l'Etat. Nous n'avons pas encore le détail de toutes les sommes qui nous seront prélevées.

Les charges de gestions courantes (chapitre 65) s'élèvent à 1 716 948.83€ (en 2021: 4 923 637.66€) en baisse par rapport à 2021 parce que la participation des budgets annexes se retrouvera en investissement dépenses (chapitre 27) et non en fonctionnement comme c'était le cas l'année dernière.

✓ La participation aux budgets annexes :

- Caisse des écoles : 250 000€ (250 000€ sur 2021)

- CCAS : 60 223.26€ (86 761.51€ sur 2021)
- Eau et assainissement : 184 470.51€ (539 268.95€ en 2021) (article 657363)
- Gendarmerie : 0€ (186 065.79€ sur 2021)(article 657363)
- Centre aquatique : 670 795.54€ en fonctionnement et 848 890€ (chapitre 27 ID) (2 273 588.68€ en 2021 en FD)
- CIR : 0€ en FD (761 156.87€ sur 2021) mais nous retrouverons 488 747.12€ (chapitre 27 ID)
- Lotissement ex Challessin : 0€ (403 145.85€ sur 2021) (article 657364) => 396 238.10€ en ID chapitre 27
- Lotissement Marcillieux CF : 0€ (11 565.80€ sur 2021) =>884 788.04^e en ID chapitre 27
- ✓ Subventions aux associations (6574): la liste est annexée au budget. Le montant prévu s'élève à 374 000€ (278 994 en 2021)
- ✓ Indemnité aux élus (55 000€), idem 2021.
- ✓ Programmation de la modernisation de l'éclairage public vers le CIR : 50 points lumineux 35 000€ (coût global des travaux : 64 100€=> une partie de la dépense est prise en charge par le SIEA).

Les charges financières (chapitre 66) sont à hauteur de 90 915€ (57 500€ en 2021) – CF en annexe tableau de suivi des emprunts. Nous avons souscrit à un emprunt de 6 000 000€. Le remboursement d'un emprunt a également cessé fin 2021.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : il s'agit essentiellement de prévision liée à l'annulation de titres émis sur exercices antérieurs.

Les dépenses imprévues s'élèvent à 197 509€ (16 372.99€ en 2021).

Le virement à la section d'investissement s'élève à 4 248 199.69€

II. Section de fonctionnement recettes

RECETTES				
Chapitres	Budgétisés 2022	Réalisés 2022	Budgétisés 2021	Réalisés 2021
013 - Atténuations de charges	45 000,00	5 383,45	41 720,00	28 824,31
70 - Produits des services, du domaines	144 200,00	30 280,86	153 500,00	106 664,02
73 - Impôts et taxes	4 159 524,04	0,00	10 965 654,40	4 341 906,65
74 - Dotations et participations	5 010 462,00	505,69	4 448 085,00	4 508 867,27
75- Autres produits de gestion courante	826 000,00	271 803,60	779 000,00	824 127,34
77 - Produits exceptionnels	8 600,00	1 597,13	7 000,00	855 414,13
042 - Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	53 859,78	53 859,78
Total	10 193 786,04	309 570,73	16 448 819,18	10 719 663,50

Les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à 45 000€ et correspondent aux remboursements de rémunérations et charges de personnels suite aux situations d'indisponibilités physiques.

Les produits de services (chapitre 70) sont prévus à hauteur de 144 200€. Ces produits sont principalement constitués par les encaissements du Centre de loisirs (environ 110 000€) et les charges des logements (34 000€).

Les impôts et taxes (chapitre 73) s'élèveront à 4 159 524.04€.

Ce poste est composé de :

- Taxes foncières et habitation : 222 485€ (en 2021 : 297 093^e) Voici un état de notre retour sur imposition direct :

Année	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Produits versés	222 485,00	297 093,00	2 617 426,00	2 327 365,00	2 213 065,00	2 001 832,00

- Attribution de compensation de la CCPA : 3 361 420.65€ (même montant que l'année dernière)
- Dotation solidarité communautaire : 280 118.39€ (sur 2021 =331 731€)
- Taxes sur les pylônes électriques : 288 000€ (nous avons perçu 288 501€ sur 2021)
- Les dotations et participations (chapitre 74) s'élèvent à 4 949 062€ (retour de la CAF : 48 000€), mais surtout la compensation de l'Etat suite à la réforme fiscale.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont prévus à hauteur de 826 000€. Il s'agit principalement des loyers des logements communaux.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont prévus à hauteur de 8 600€.

III. Section d'investissement dépenses

La section est équilibrée à 13 165 967.09€

DEPENSES				
Chapitres	Budgétisés 2022	Réalisés 2022	Budgétisés 2021	Réalisés 2021
020 - Dépenses imprévues	200 001,17	0,00	100 000,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	922 424,00	38 720,18	1 224 000,00	1 218 775,29
20 - Immobilisations incorporelles	138 000,00	14 868,00	63 000,00	23 513,66
21 - Immobilisations corporelles	2 587 500,00	447 668,20	2 549 500,00	1 768 373,59
23 - Immobilisations en cours	4 812 422,54	380 194,69	4 573 932,83	3 101 806,43
27 - Autres immobilisations foncières	2 613 663,26	0,00	1 140 679,33	0,00
040- écritures d'ordre	0,00	0,00	53 859,78	53 859,78
204 - Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	30 000,00	5 116,10
041 - Opérations patrimoniales	30 300,00	0,00	30 000,00	0,00
001 - Déficit d'investissement reporté	1 841 656,12		1 509 618,55	
Total	13 165 967,09	881 451,07	11 274 590,49	6 171 444,85

Les dépenses imprévues sont budgétisées à hauteur de 200 000€.

Les charges liées à l'emprunt (chapitre 16) sont prévues à hauteur de 922 424.00€ (cf tableau de suivi en annexe) dont 10 000€ pour les retours de caution (départ locataires).

Les charges incorporelles (chapitre 20) sont prévues à hauteur de 138 000€ :

Révision PLU (stade) : 63 000€ - en cours (amendement Dupont à finaliser + révision générale engagée)

Frais d'étude : 70 000€ (avant travaux) prévision (récupération eaux de pluie, énergie solaire...)

Les charges incorporelles (chapitre 204) sont prévues à hauteur de 20 000.00€. Il s'agit des aides versées au titre des ravalements de façade.

Les prévisions du chapitre 21 – immobilisations corporelles s'élèvent à 2 587 500€ dont :

- Acquisition terrain / bâtiment : 1 255 000€ (Biez/Peyraud/Pichet/Dumont...)
- Chaudière mairie : 350 000€ (subvention attendue)
- Locatif travaux : 336 000€ dont garde-corps aux Sétives
- Forage : 35 000€
- Sanitaires extérieurs Marie Louise : 25 000€
- Aire de jeux vers city stade : 25 000€
- Voierie divers (trottoirs, bateaux, bordure signalisation ..) = 100 000€
- Bi couche chemin de halage – support mural Marcilleux – projet parapluie – trottoirs Bordures Gaboureaux : 88 000€
- Transport : 196 000€ (tracteur / goupil)
- Groupe électrogène : 10 000€
- Guirlande : 10 000€

Les prévisions du chapitre 23 (travaux en cours) s'élèvent à 4 812 422.54€ dont :

Dépenses investissement 2022 programmées

- Vestiaires du stade : 609 791.01€
- Boulangerie : 65 000€
- Boulangerie : fin des travaux : 133 394.35€
- Musée : 205 030.60€=>solde opération
- Micro crèche : 471 398€

- Logements entrée nord : 1 473 275€
- Aménagement Roux : 200 000€
- Complexe sportif : 1 187 565€
- Travaux voirie : 600 362.93€

Chapitre 27 : Avance sur budget lotissement : 2 613 663.26€

CIR : 488 747.12€

Lotissement Marcellieux / Cf : 884 788.04€

Centre aquatique : 843 890€

Lotissement Chalessin : 396 238.10€

IV. Section d'investissement recettes

RECETTES				
Chapitres	Budgétisés 2022	Réalisés 2022	Budgétisés 2021	Réalisés 2021
10 - Dotations, fonds divers	2 086 599,88	489,85	4 657 983,96	4 650 692,00
13- Subventions investissement	709 335,00	0,00	239 051,00	242 523,50
16 - Emprunts	6 005 000,00	1 886,40	4 756 645,67	8 084,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 248 199,69	0,00	613 427,37	
024 - Produits de cession d'immobilisation	0,00	0,00	867 188,49	0,00
040 - Opération d'ordre de transfert	86 532,52	0,00	110 294,00	938 107,78
041 - Opérations patrimoniales	30 300,00	0,00	30 000,00	0,00
Total	13 165 967,09	2 376,25	11 274 590,49	5 839 407,28

Le chapitre 10 (dotation) s'élève à 2 086 599.88€.

FCTVA : 280 000€

Taxe d'aménagement : 53 729€

Excédent de fonctionnement : 1 752 870.88€

Le chapitre 13 (subvention) est prévu à hauteur de 709 335€. Les subventions attendues sont les suivantes :

- Région : 134 000€ (extension vestiaires)
- Département : 137 595€ (extension vestiaires)
- DETR : 287 740€ (extension vestiaires pour 117 740€ et 70 000€ : musée - solde)
- CCPA : 150 000€ (solde musée et fonds de concours piste cyclable)

b. Budgets annexes :

Budget gendarmerie :

Le budget est équilibré en fonctionnement à hauteur de 799 684.04€ et en investissement à hauteur de 959 256.36€.

Pas d'avance ni de subvention d'équilibre du budget communal cette année.

Ce budget retrace les opérations liées au bâtiment de la gendarmerie (emprunt : 371 796€, entretien...) ainsi que les revenus de locations de la caserne (486 100.00€/an).

En investissement, il s'agit de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la gendarmerie.

Budget CIR – Centre International de Rencontres

Le budget est équilibré en fonctionnement à hauteur de 514 220€ et en investissement à hauteur de 943 099.81€.

L'avance d'équilibre du budget communal s'élève 488 747.12€ (IR- chapitre 16).

Ce budget retrace les opérations liées au fonctionnement du centre et boulodrome ainsi que les revenus de location des salles.

En fonctionnement, une somme de 40 000€ a été inscrite au chapitre 65 pour admettre en non-valeur les locations non réglées depuis 2010. Egalement en fonctionnement dépenses et recettes, la somme de 150 000€ a été inscrite pour poursuivre la procédure judiciaire avec la société Label2scène.

En investissement, plusieurs projets sont en cours (achat d'une auto laveuse, aménagement du patio, rénovation énergétique et thermique du bâtiment, projet de création d'un stockage et réaménagement de la scène (rideau))

Budget CA – Centre Aquatique

Le budget est équilibré en fonctionnement à hauteur de 1 495 900€ et en investissement à hauteur de 1 095 240.94€.

La subvention d'équilibre du budget communal s'élève à 670 795.54€ (FR) et 843 890€ en avance (IR).

Ce budget retrace les opérations liées au fonctionnement du centre aquatique ainsi que les ventes d'entrée au parc aquatique/fitness.

En investissement, les travaux d'extension des vestiaires du personnel sont en cours.

Un projet est à l'étude : il s'agit d'optimiser la consommation d'eau et énergie du centre aquatique par une gestion intelligente des bassins tout en récupérant l'énergie des eaux usées. L'outil proposé est une panoplie Degré Bleu Axone par circuit, le tout est relié à l'intelligence Hippocampe. Ce principe a notamment été installé à Carré d'eau à Bourg en Bresse.

Budget eau et assainissement

Le budget est équilibré en fonctionnement à hauteur de 600 784.18€ et en investissement à hauteur de 470 712.63€.

La subvention d'équilibre du budget communal s'élève à 184 470.51 €.

Ce budget retrace les opérations liées au fonctionnement des réseaux d'eau et d'assainissement, ouvrages, ainsi que le retour sur les ventes d'eau.

En investissement, le projet d'implantation d'une nouvelle station d'épuration est lancé.

Budget Lotissement ex Challessin 2022

Le budget est équilibré en fonctionnement à hauteur de 1 641 347.68€ et en investissement à hauteur de 1 834 562.78€.

L'avance d'équilibre du budget communal s'élève 396 238.10€.

Budget Lotissement Claires Fontaines – Marcilleux 2022 :

Le budget est équilibré en fonctionnement à hauteur de 1 239 808.70€ et en investissement à hauteur de 1 874 586.74€.

L'avance d'équilibre du budget communal s'élève 884 788.04€.